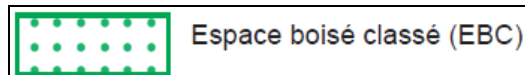


Les documents graphiques du PLU délimitent, conformément à la légende ci-dessous, des **espaces boisés classés** dans lesquels s'appliquent les dispositions des articles L.113-1 et suivants du Code de l'urbanisme.



La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle se trouve dans un tel espace.

Pour en savoir plus :

- Consulter le plan détaillé du [PLU de Paris](#) qui localise ces espaces.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches au 1/2000ème ».
Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».